

Kinshasa, le 24 FEV 2014



Le Directeur Général
N.I.: A0707219F

IMPOTS
REGISTRATION
TRANSITS

25 FEV 2014

0754

OK

DIFFUSION:

- D.G.A.
(TOUS)
- DIRECTEURS
CENTRAUX
(TOUS)
- D.G.E.
- DIRECTEURS
URBAIN ET
PROVINCIAUX
(TOUS)
- AFFICHAGE

NOTE DE SERVICE N° 01/2026 /DGI/DG/DELC/BU/MKE/2014

Concerne : Diffusion du Communiqué officiel du Ministère des Finances à l'attention des opérateurs économiques de la République Démocratique du Congo sur la réévaluation des actifs immobilisés des entreprises au titre de l'exercice 2013

Les Services voudront bien trouver en annexe, pour information, application et large diffusion, copie du Communiqué mieux renseigné en concerne, signé le 11 février 2014.

L'attention des services est appelée sur le fait qu'en raison du faible taux d'inflation qui a prévalu au cours de l'exercice 2013, les opérateurs économiques concernés par l'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais sont informés **qu'il ne sera pas procédé, pour les bilans clos au 31 décembre 2013, à la réévaluation des actifs immobilisés des entreprises.**

En conséquence, les immobilisations acquises avant 2013 sont maintenues à leurs valeurs antérieures ; tandis que celles acquises au cours de l'année 2013 le sont à leurs valeurs d'acquisition.

Les Directeurs Centraux et le Directeur des Grandes Entreprises ainsi que les Directeurs Urbain et Provinciaux des Impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la stricte exécution dudit Communiqué.


Dieudonné LOKADI MOGA.-

